

## Ibrahima Bangoura, un pion du pouvoir qui attise les tensions inter-communautaires au Fouta Djallon

Pages 8&9



## Dr Kouyaté répond à l'UE qui souhaite que la nouvelle constitution soit «adoptée»

Page 9



# le populaire

Édition internationale

le journal qui vous ressemble

Hebdomadaire guinéen d'information générale • N°927 • LUNDI 13 MAI 2024 • 3000 FG • www.lepopulaireguinee.com • Fondateur Diallo A. Abdoulaye Tél: +224 655 404 294

## Vite dit ... Compenser le préjudice causé par les promesses

Page 4



## Jeux Olympiques 56 ans après Mexico, le Syli se qualifie pour Paris

Les Guinéens espèrent que les qualifiés de Clairefontaine feront mieux que leurs illustres ancêtres déjà inscrits dans l'histoire du football guinéen et africain. **Page 7**

## affaire Mutragui & Sonag /

# Liquider ces sociétés augmente le chômage, fait perdre l'espoir ...

Ces deux entreprises à capitaux guinéens font face à une décision actuelle de la BCRG qui ordonne le retrait de leurs agréments avec effet immédiat et qui vise à court et à long terme à leur liquidation. Au moment où la gouvernance du pays tente de remédier aux crises de l'emploi, de carburant et de l'électricité, à l'insalubrité et la pénurie d'eau potable, un tel acte ne contribue pas à réguler le secteur des assurances. Cette décision est à reconsidérer pour éviter de briser l'élan des investisseurs nationaux, de porter atteinte à l'employabilité, d'augmenter le chômage et la pauvreté des ménages, de tuer l'espoir de voir émerger des entreprises guinéennes pouvant faire face à la concurrence des multinationales et conquérir des marchés hors de nos frontières. **Pages 4&5**



## La loi sur les agents étrangers - une leçon magistrale de l'hypocrisie atlantiste

Par Oleg Nesterenko. **Pages 2,3&4**



## Les tradi-praticiens en ont marre Le ministre de la Santé averti

Présidés par le Dr Daman Traoré, les membres de la Fédération ont déclaré, lundi 6 mai 2024, en avoir marre d'être lésés dans le secteur de la santé. Ils pointent un doigt accusateur sur le Ministre. **Page 10**

## Confidences PUBLIQUES

### Un immeuble incendié à Kagbelen

Dans la soirée du samedi 11 mai 2024, un immeuble a été incendié à Kagbelen. Trois jours avant ce sinistre, un bus transportant des élèves a été consumé par le feu dans les environs de Manéah à Coyah.

### Un bus brûlé à Kounsimet

Dans la préfecture de Gaoual, une partie du marché de Kounsimet a été consumée par le feu le 4 mai 2024. Ce samedi 11 mai 2024, un autre incendie a réduit en cendres un minibus Concorde au PK 11 sur la route nationale Gaoual kounsimet. L'incendie d'origine électrique s'est déclaré dans les environs de 19 h. Nos oreilles prolongées ont appris que le véhicule était occupé par des commerçantes et leurs marchandises provenant du marché hebdomadaire de Kakony.

### L'annexe du flanc Ouest du camp Samory brûlé

Au camp Almamy Samory Touré de Kaloum à Conakry, l'un des bâtiments annexe situé à la partie droite du ministère de la Défense nationale a été brûlé, le samedi 11 mai 2024 en fin de la matinée. Le Directeur de la Dirpa (Direction de l'information et des relations publiques), Ansoumane ToumanyCamara, assure que le feu a été très vite maîtrisé. Des ordinateurs et des documents de la salle de Coordination du PC-bataillon sont brûlés. Rappelons que le lundi 6 mai 2024, un feu a brûlé le bâtiment abritant les bureaux du ministère de la Culture et du patrimoine historique dont le ministre est l'ancien journaliste d'Espace Fm&Tv Moussa Moïse Sylla.

# Libre Tribune / Par Oleg Nesterenko, Président du CCIE La loi sur les « agents étrangers » - une leçon magistrale de l'hypocrisie atlantiste

À la suite de l'adaptation par le parlement de la Géorgie (pays du Caucase), le 1<sup>er</sup> mai dernier, de la loi sur les « agents étrangers », toute une avalanche de critiques, d'avertissements et de menaces directes et voilées s'est écroulée sur le gouvernement géorgien de la part des « défenseurs de la liberté, de la démocratie, de la libre parole et des droits de l'homme » composés de l'intégralité des pays du camp Occidental, les Etats-Unis d'Amérique en tête.

### L'indignation du monde Occidental

Le « monde libre » s'est unanimement levé, indigné face à l'obscurantisme et l'oppression de la liberté qui est en train d'être instaurée dans ce pays du Caucase, lequel, à l'instar de la Fédération de Russie, vient de mettre en place le contrôle légal des personnes morales et physiques financées/influencées par des sources étrangères dans le cadre de leur activité politique ou celle de la diffusion de l'information. Le Département d'État américain en la personne de son porte-parole Matthew Miller a menacé la Géorgie en soulignant la qualité anti-démocra-



Oleg Nesterenko  
Président du CCIE  
www.c-cie.eu

tique de la loi nouvellement adoptée : « Les déclarations et les actions du gouvernement géorgien sont incompatibles avec les valeurs démocratiques qui sous-tendent l'adhésion à l'UE et à l'OTAN et compromettent ainsi la voie de la Géorgie vers l'intégration euro-atlantique ». Auparavant, les représentants de la quasi-intégralité des pays occidentaux, l'un après l'autre, ont mis en garde le gouvernement géorgien contre son projet de loi sur les « agents étrangers », en le qualifiant d'être inspiré par le Kremlin et par la loi similaire existante en Russie et donc autoritaire et anti-démocratique.

John Kirby, porte-parole du Conseil de sécurité nationale américain, tire le signal d'alarme : « Nous sommes profondément préoccupés par cette législation, par les conséquences qu'elle pourrait avoir en termes d'étouffement de la dissidence et de la liberté d'expression ».

Par sa résolution du 25 avril 2025, le Parlement européen « condamne fermement la réintroduction du projet controversé de loi relative à la transparence des interférences étrangères, qui imposerait des restrictions à la société civile et aux médias indépendants et limiterait ainsi leur capacité à opérer librement... » et dénonce le fait que le gouvernement géorgien « s'inspire d'une loi russe similaire très controversée dite « loi sur les agents de l'étranger », qui stigmatise et discrimine délibérément les organisations et les militants de la société civile et qui est utilisée pour étouffer l'opposition à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et réduire au silence toute voix dissidente subsistant dans le pays ».

Le ministère des Affaires Etrangères français a déclaré à son tour : « La France, à l'instar de l'Union européenne, réitère la vive inquiétude que

soulève le projet de loi adopté [...] par le Parlement géorgien sur les agents de l'étranger. Cette initiative contribue à discréditer les ONG et les médias et porte un coup sévère à la démocratie géorgienne ».

### Les « agents étrangers » - de quoi s'agit-il ?

En parlant de la loi « russe » sur les « agents étrangers », incriminée aujourd'hui à la Géorgie par l'Occident collectif, de quoi s'agit-il exactement ? Il ne s'agit pas, en réalité, d'une seule loi, mais d'une série de mesures législatives introduites en Russie depuis le 20 juillet 2012 (loi n°121-FZ) et dont la dernière en date est celle du 14 juillet 2022 (loi n°255-FZ). Comme mentionné plus haut, il s'agit de l'encadrement légal de l'activité des personnes morales et des personnes physiques financées/influencées par les personnes ou organismes étrangers dans le cadre de leur activité politique ou de diffusion de l'information sur le territoire de la Fédération de Russie.

Suite à la page 3

**le populaire** Magazine

www.lepopulaireguinee.com

EDITION & ADMINISTRATION

Edition & administration 5 avenue Manquepas, immeuble Baldé Zaïre, Sandervalia, Kaloum, Conakry, Guinée Récépissé N°797/PR/TPI/C / Modifié par le N°65/PR/TPI/C du 18 /01/02

Tél.: (+224) 655 404 294 / 622 971 896

lepopulaireconakry@gmail.com

Facebook.com/Le-populaire-conakry @LEPOPconakry  
www.lepopulaireguinee.com

Compte Ecobank n°0010224601987501  
Code Swift ECOGNCN ENTREPRISE LE POPULAIRE  
Rib 01000 1001 0005 60029

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Diallo Alpha Abdoulaye +224 655 404 294 / 622 971 896  
lepopulaireconakry@gmail.com

**CONSEILLER**

Alain Rivière

**DIRECTEUR DE LA RÉDACTION**

Ahmed Tidiane Diallo: tidiani83@gmail.com

**PUBLICITÉ**

sandrine.lepopulaireconakry@gmail.com

**IMPRESSION**

Imprimerie du Centre  
+224 625 73 93 96

**TIRAGE** 1 500 exemplaires

**VG**  
VISION GUINÉE

www.visionguinee.info

Tél.: 00224 664 93 14 04

00224 628 32 85 65

00224 656 27 36 91

contact@visionguinee.info

Siège social: 2e étage  
immeuble radio Tamata  
Fm, Koloma Marché,  
Ratoma Conakry - Guinée

**GUINEESIGNAL**  
L'information Libre et indépendante  
www.guineesignal.com

www.guineesignal.com est un site internet d'informations générales et d'analyses sur la Guinée, l'Afrique et le monde.

info@guineesignal.com

+224 625 130 505

+224 666 080 606

Notre but: livrer l'information réelle en temps réel.  
Notre ligne de conduite: L'éthique et la déontologie.

**VERITE224**  
Toutes les infos en direct sur la Guinée

www.verite224.com  
Toutes les infos en direct  
sur la Guinée

Suite de la page 2

Contrairement à des narratifs propagés par les représentants officiels des pays-advversaires de la Russie et les médias sous leur contrôle, ni la loi russe sur les « agents étrangers », ni celle de la Géorgie, adoptée à la majorité des députés du parlement du pays, ne limitent nullement les activités ou communications publiques de ceux qui tombent sous son coup, hormis les activités particulièrement sensibles, telles que, par exemple, l'accès au secret d'état ou la production de supports d'information adressés à des mineurs.

La loi ne fait que pointer et délimiter clairement ceux qui sont considérés en tant qu'« agents étrangers » : les personnes menant une activité politique ; la collecte ciblée d'informations dans le domaine des activités militaires, militaro-techniques de la Fédération de Russie ; la diffusion de l'information destinée à un nombre illimité de personnes et/ou participant à la création de telle information (loi n°255-FZ, art.4., §1).

Par ailleurs, selon ladite loi, les activités politiques mentionnées dans le §1 de son art.4. ne comprennent pas les activités dans les domaines de la science, de la culture, des arts, de la santé, de la prévention et de la protection de la santé des citoyens, des services sociaux, du soutien social et de la protection des citoyens, de la protection de la vie humaine, de la famille, de la maternité, de la paternité et de l'enfance, des valeurs familiales traditionnelles, du soutien social des personnes handicapées, de la promotion d'un mode de vie sain, de la culture physique et du sport, de la protection du monde végétal et animal et des activités caritatives, si ces activités ne sont pas contraires aux intérêts nationaux de la Fédération de Russie, aux fondements de l'ordre juridique public de la Fédération de Russie et aux valeurs protégées par la Constitution de la Fédération de Russie.

Les journalistes étrangers dûment accrédités dans la Fédération de Russie ne sont pas soumis non plus à l'obligation de s'enregistrer au



Côté répressif, la sanction maximale prévue aux Etats-Unis pour une activité irrégulière d'un « agent étranger » est de 10.000\$ et de 10 ans de prison ferme. (© Fournie)

sein du registre des « agents étrangers ». L'objectif de l'existence de cette base légale est d'informer les citoyens de la Fédération de Russie sur le fait que certaines personnes morales ou physiques qui peuvent les viser dans l'espace informationnel public sont directement dépendantes, y compris financièrement, de l'influence étrangère, voir se situent directement sous les ordres d'organismes étrangers et effectuent le rôle de leurs « porte-paroles » sur le territoire de Russie.

Un petit « oubli » dans les indignations occidentales

En mettant en lumière les « dérives anti-démocratiques » prétendument commises par la Russie et, ensuite, par la Géorgie via l'adaptation des lois sur les « agents étrangers », l'appareil de la propagande occidentale a « oublié » de mentionner qu'il ne parle que de l'arbre qui cache la forêt. L'air de rien, les « défenseurs de la liberté » oublient de mentionner un détail : la loi russe et la loi géorgienne sur les « agents étrangers » n'est rien d'autre que l'adaptation de la même loi déjà existante aux États-Unis. Et non seulement déjà existante, mais existante depuis 1938 (*Foreign*

*Agents Registration Act- FARA - loi pour l'enregistrement des Agents étrangers*), aujourd'hui en vigueur sous sa rédaction de 1995.

Les actes normatifs régissant ce domaine des relations publiques ont été adoptés et appliqués dans plusieurs pays du monde, dont en Russie que très tardivement par rapport à des pionniers dans le domaine que sont les Américains. En dehors des Etats-Unis, les lois sur les « agents étrangers » et leurs équivalents existent belle et bien dans d'autres pays, notamment en Australie (*Australia Foreign Influence Transparency Scheme Act Nr.63 de 2018 - FITSA*) ou en Israël.

La position de certains prétendus experts stipulant qu'il y a une grande différence au niveau des contraintes entre la version russe et la version américaine ou, par exemple, australienne au niveau de la législation sur les « agents étrangers » est parfaitement mensongère. Une étude de près des textes des bases légales respectives le confirme. Les normes de la législation américaine et australienne sont les plus similaires en termes de contenu avec les normes russes.

Par ailleurs, la rigueur de la loi américaine est bien plus prononcée par rapport à la version russe. Notamment, en ce qui concerne l'activité politique, cette notion est très vague dans

le cadre de FARA, soit, l'appréciation de l'activité d'une personne morale/physique est très arbitraire. De son côté, la législation russe décrit très en détail et délimite clairement l'application de cette notion.

Côté répressif, la sanction maximale prévue aux Etats-Unis pour une activité irrégulière d'un « agent étranger » est de 10.000\$ et de 10 ans de prison ferme. Du côté de la Russie, la sanction maximale est de 500.000 roubles (dans les 5.500\$) et aucune (!) peine de prison n'est encourue (art. 19.34. de la loi N 195-FZ du Code sur les infractions administratives). L'activité des « agents étrangers » en Russie est régie exclusivement par le droit administratif ; celle menée aux Etats-Unis est également régie par le droit pénal.

En ce qui concerne le nombre de personnes physiques et morales soumis au statut d'« agent étranger » au Etats-Unis - il est incomparablement plus élevé qu'en Russie. Au mois de mai 2023, le nombre d'« agents étrangers » sur le sol américain était supérieur à 3.500 contre près de 400 en Russie. La surveillance et le contrôle par l'état américain s'est considérablement accru durant les dernières années : sur plus de 3.500 « agents », 1/3 a reçu ce statut qu'entre l'année 2016 et 2023.

Suite à la page 4

Ils ont dit

**Bah Oury, Premier ministre, chef du gouvernement, aux hommes d'affaires:** « Dans beaucoup de pays, c'est la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat qui réglemente même l'activité économique. Le registre d'immatriculation des entreprises, ce n'est pas à la Chambre du commerce et l'artisanat que ça se fait. Donc, améliorez votre gouvernance, modernisez vos structures, soyez présents un peu partout et soyez jaloux en préservant fondamentalement les intérêts économiques de la République de Guinée. Parce que si la Guinée qui s'enrichit, c'est le peuple guinéen aussi qui va sortir de la pauvreté. Nous voulons que le Patronat et la Chambre de commerce soient des partenaires vraiment stratégiques que l'Etat accompagnera pour que dans quelques années notre économie soit suffisamment forte pour être compétitive par rapport à l'économie des autres pays. C'est une volonté, une ambition. Mais cela ne peut pas se faire sans votre participation de manière pleine et entière.»

**Alpha Condé, depuis son exil en Turquie, sur la fête du travail 2024:** « Aujourd'hui, nous célébrons cette fête, dans un contexte de paupérisation accrue de l'ensemble des travailleurs et travailleuses, comme de la société toute entière. La capitale guinéenne est plongée dans le noir, alors qu'avant le 5 septembre 2021, le grand Conakry disposait de l'électricité 24 h sur 24, le prix du carburant est passé de 11000 francs à 12000 francs guinéens, comme le cout des transports en direction de l'intérieur du pays. Également le sac de riz dont le prix est passé de 180 000 francs à plus de 300 000 francs guinéens. En ce moment, le monde du travail guinéen est exposé à de nombreuses pénuries et à la dégradation de son niveau de vie. C'est pourquoi j'encourage chaque acteur social à œuvrer à la consolidation d'un front qui rassemble les travailleurs et travailleuses avec le reste de la société, celle des retraités, des sans-emplois, des jeunes pour lesquels, la gouvernance actuelle n'offre pas de meilleures perspectives.»



www.guinafnews.org  
Site d'informations générales et d'analyses de l'actualité sociopolitique en Guinée et dans certains pays francophones d'Afrique. Basé à Montréal (Québec) Canada, le site a été fondé le 2 février 2020 à Conakry par Ibrahim Sory Baldé, ancien du CESTI de l'UCAD.



www.afriquotidien.com  
Site web d'informations générales et d'analyses basé en de Guinée. info@afriquotidien.com Service commercial : +224 620 56 67 45.



www.loupeguinee.com  
L'info dans toute sa dimension Site d'informations générales +224 664 37 96 20/ 623 81 32 02 onetopic84@gmail.com



www.mediaguinee.org  
Site d'informations générales fondé en 2010. Adresse: Bonfi - Conakry +224 622 29 05 65 mediaguinee@gmail.com



Site d'informations Générales et d'Analyses



Site d'informations, d'investigations et de promotion de la Guinée

www.conakrylive.info



Lisez et faites lire

www.wondima.com



Lansanaya barrage, Matoto, Conakry. +224 624249398 - 656924162 - 666392909 Email : alfaguinee28@gmail.com Facebook: https://www.facebook.com/Guinee28

www.guinee28.info

## Vite dit ...

## Compenser le préjudice causé par les promesses

Notre pays suffoque sous cette transition. Non pas à cause du report de la présentation du projet de future constitution du premier trimestre à la fin de l'année 2024 et du déficit de confiance entre les citoyens et les représentants du régime né de la fin du troisième mandat, mais parce des incendies de toutes natures enregistrés particulièrement dans la capitale économique et politique dans des circonstances qui restent à élucider. Cela terrifie les Guinéens. Du jour au lendemain, des biens immobiliers et matériels roulants sont réduits en cendres ici à Conakry et ailleurs dans le pays profond causant d'importantes pertes et d'énormes dégâts matériels et environnementaux sans que des mesures ne soient prises par les autorités pour protéger et rassurer les populations victimes. Le Premier ministre a longuement évoqué la situation des incendies dans une conférence de presse, le 10 mai au centre de loisirs Plage Camayenne. Mais cela ressemble à du déjà entendu parce que M. Bah Oury s'est limité à se désoler de « la manière dont nos difficultés (sur) le plan de la déserte en électricité est exploitée » par les adversaires du régime qui « vampirisent le pays ». Il promet des enquêtes qui vont déterminer les responsabilités ou désigner les coupables. Pendant ce temps, les résultats de celles ouvertes sur l'incendie du dépôt pétrolier de Coronihie le 18 décembre 2023 se font toujours attendre. Alors, ne sommes-nous pas en droit de demander au chef du régime de compenser le préjudice causé par les promesses de 2024 ?

Par Alpha Abdoulaye Diallo

# Retrait des agréments de la Mutragui et de la SONAG Liquider les entreprises augmente le chômage et fait perdre l'espoir

Ces deux entreprises à capitaux guinéens font face à une décision actuelle de la BCRG qui ordonne le retrait de leurs agréments avec effet immédiat et qui vise à court et à long terme à leur liquidation. Au moment où la gouvernance du pays tente de remédier aux crises de l'emploi, de carburant et de l'électricité, à l'insalubrité et la pénurie d'eau potable, un tel acte ne contribue pas à réguler le secteur des assurances. Cette décision est à reconsidérer pour éviter de briser l'élan des investisseurs nationaux, de porter atteinte à l'employabilité, d'augmenter le chômage et la pauvreté des ménages, de tuer l'espoir de voir émerger des entreprises guinéennes pouvant faire face à la concurrence des multinationales et conquérir des marchés hors de nos frontières.

Par décision du Gouverneur de la BCRG (Banque centrale de la République de Guinée), Dr Karamo Kaba, les agréments des sociétés Mutragui (Mutuelle des travailleurs de Guinée) et

Sonag (Société nouvelle d'assurance de Guinée) sont retirés. Elles ont perdu leurs agréments d'exercice de l'activité d'assurance. La correspondance est datée du 30 avril 2024. La BCRG note que cette



Cette décision est à reconsidérer pour éviter de briser l'élan des investisseurs nationaux, de porter atteinte à l'employabilité, d'augmenter le chômage et la pauvreté des ménages, de tuer l'espoir de voir émerger des entreprises guinéennes. © DR

décision a été prise au cours de la 61e réunion de son comité d'agrément tenue le 5 avril. Sans préciser les motifs, la décision indique que cette mesure prend effet immédiatement et implique « la cessation automa-

tique des activités de la Mutragui et de la Sonag ainsi que leur radiation de la liste des sociétés d'assurance autorisées à exercer en République de Guinée ».

Suite à la page 5

## Suite de la page 3

Il est à souligner que jusqu'en 2017, en Russie, les médias financés par les sources étrangères ne tombaient guère sous la loi russe sur les « agents étrangers », même si leur activité était de nature foncièrement anti-gouvernementale. Ce n'est que le 25 novembre 2017 et qu'en réponse à l'exigence du ministère de la justice des États-Unis d'enregistrer les médias financés par la source russe « Russia Today » et « Sputnik » en tant qu'« agents étrangers » sur le sol américain que la loi (n°327-FZ) a été adoptée en Russie, introduisant le concept de « médias - agent étranger ».

Contrairement aux « oppresseurs de la liberté de parole » que sont les gouvernements russes et géorgiens respectivement, les gouvernements de l'UE - « défenseurs des droits démocratiques » ne faisaient pas dans la dentelle en perdant leur temps dans la classification des médias « pro-russes » parmi les « agents étrangers » - il les ont fait, tout simplement, interdire sur l'ensemble de leur territoire. Une mesure aussi démocratiquement expéditive est tout à fait compréhensible : dans le cadre de la guerre en Ukraine il était nécessaire de couper net et en urgence la possibilité de l'accès par le grand public européen formaté à des informations alternatives à celles propagées par les médias mainstream contrôlés par le

pouvoir « atlantiste », aux risques de voir des soulèvements populaires révoltés par la vérité qu'ils pourraient y découvrir. Il est également à souligner que depuis le début de l'année 2023, l'Union-Européenne elle-même est bien en train d'élaborer sa propre loi sur les « agents étrangers ». La loi obligerait les organisations non gouvernementales à divulguer des informations sur tout financement provenant de l'extérieur de l'UE. Les nouvelles règles seront très similaires à celles déjà en vigueur aux États-Unis, en Australie, en Russie et en Géorgie.

En ce qui concerne la France, la proposition de loi répressive (n°269) « visant à prévenir les ingérences étrangères en France » a déjà été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, le 27 mars dernier. Nul doute sur le résultat positif de l'examen de cette loi qui aura lieu au Sénat, le 22 mai prochain. Le texte de la loi français

se prévoit la création d'un registre des représentants d'intérêts étrangers - personnes physiques/morales agissant pour le compte d'un « mandant étranger » dans le but, notamment, d'influencer la décision publique ou de mener des activités de communication. Les sanctions prévues en France pour une activité irrégulière d'un « agent étranger » sont bien plus répressives que celles connues en Russie : 45.000 euros d'amende et 3 ans de prison. Les peines prévues pour les personnes morales vont aller jusqu'à 225.000 euros. De même, une loi similaire est en préparation en Estonie depuis le mois de mars 2018. En mai 2019, le ministre britannique de l'intérieur, Sajid Javid, a déclaré qu'il était nécessaire d'introduire une pratique consistant à « enregistrer les agents étrangers », afin de réduire les « activités hostiles » menées contre le Royaume-Uni par un certain nombre

d'États, dont la Russie, et ceci est en plus de la loi sur la sécurité nationale instaurant un registre relatif aux influences étrangères (*Foreign Influence Registration Scheme - FIRS*) déjà existant depuis 2023. Bien évidemment, si dans le cas de la Fédération de Russie et de la Géorgie l'adaptation des lois du contrôle sur les « agents étrangers » n'est que l'outil de l'oppression de la liberté et le reflet de l'obscurantisme - dans le cas des États-Unis et de leurs vassaux il ne s'agira que du perfectionnement de la « défense de la démocratie ».

## Les dessous des cartes

La loi nouvellement adoptée par le parlement géorgien ne met guère en danger imminent les projets d'une grave déstabilisation politique de la région du Caucase que les « atlantistes » sont en train de réaliser depuis plusieurs décennies et, surtout, dans les dernières années. Néanmoins, elle est considérée en tant qu'un bâton assez sérieux dans les roues des processus engagés par ce dernier. La pression sur le gouvernement géorgien ne va donc que s'accroître et le pays doit s'attendre à de mauvaises surprises dans un avenir proche.

Pour le camp politico-militaire Occidental, l'intérêt primaire de la région du Caucase et des pays tels que la Géorgie ou l'Arménie ne réside que dans

leurs situations géographiques frontalières vis-à-vis de la Russie. L'instauration dans cette zone de « l'anti-Russie », des régimes politiques, dont le principal vecteur serait la russophobie, à l'instar de leur réalisation sur le territoire de l'Ukraine, est l'objectif primaire des initiatives occidentales menées à la frontière sud de la Russie depuis la chute de l'URSS en 1991.

Les petits peuples du Caucase, quant à eux, n'intéressent pas davantage les pays « démocratiques » en action dans la région que ceux de l'Irak, de la Lybie ou de l'Ukraine dont ils ont déjà détruit l'avenir des générations à venir.

Avec la vive contestation de l'adaptation souveraine par la Géorgie de la loi sur les « agents étrangers », une fois de plus, les États-Unis d'Amérique en tête de l'armée de ses satellites n'ont fait que revendiquer leurs droits. Les droits appliqués selon la bonne vieille expression romaine : « *Quod licet Iovi, non licet bovi* » - ce qui est permis à Jupiter ne l'est pas aux vaches. ■

Par Oleg Nesterenko  
Président du CCIE  
(www.c-cie.eu)  
(Spécialiste de la Russie,  
CEI et de l'Afrique  
subsaharienne ; ancien  
directeur de l'MBA, ancien  
professeur auprès des  
masters des Grandes Ecoles  
de Commerce de Paris)



La loi nouvellement adoptée par le parlement géorgien ne met guère en danger imminent les projets d'une grave déstabilisation politique de la région du Caucase que les « atlantistes » sont en train de réaliser depuis plusieurs décennies et, surtout, dans les dernières années. © DR

## Suite de la page 4

## Remettre les pendules à l'heure

Bien que la décision soit lourde de conséquences, il n'y a pas de péril en la demeure. A quelque chose malheur est bon, dit l'adage. Les deux maisons d'assurance sont debout pour remettre les choses à la normale et rassurer ses partenaires. Jusqu'à preuve du contraire, les deux sociétés sont victimes d'abus d'autorité. Selon un spécialiste, la BCRG n'avait pas le droit de prendre une telle décision sans respecter la loi en la matière qui prévoit une mise en demeure comme action préalable à tout retrait de l'agrément. En plus, le Code des assurances est formel. Le retrait d'agrément d'assurance n'est prononcé par la Bcrq que lorsque l'assureur ne respecte plus les normes prudentielles et la réglementation sur les assurances, ou encore lorsqu'il ne remplit plus les conditions de son agrément et n'exerce plus aucune activité depuis plus de 6 mois. Ce qui n'est pas le cas dans cette affaire.

## La Bcrq à l'index

Les faits sont têtus. Est-il besoin de rappeler que la Mutragui est depuis quelques années sous administration de la Bcrq? Si cela est une réalité dans le monde des assurances, alors que s'est-il vraiment sous la table pour que la Bcrq en vienne à cette décision inopportune? Pour le cas de la Sonag, tenez-vous bien! La lettre de notification de cette décision d'un autre âge a été faite le 6 mai 2024 après sa publication dans les médias. Est-ce administrativement et juridiquement normal? La BCRG mesure-t-elle le préjudice causé en termes de crédit moral et d'image de marque des dirigeants de la société d'assurance? Ne savait-elle pas qu'en publiant la décision dans les médias avant de la signifier à la Sonag, son acte allait impacter gravement le crédit et la survie de la société d'assurance qui est l'une des meilleures compagnies d'assurances privée exerçant sur le territoire guinéen? Au regard des dispositions du Code des assurances, la Bcrq sait pertinemment que la Sonag a respecté les exigences réglementaires, parce la Sonag a notamment fait et notifié à la Bcrq un relèvement du capital social de 10 milliards de Francs guinéens, ainsi que l'acquisition d'un siège social situé à Boulbinet dans la commune de Kaloum à Conakry en apport remontant le capital à 50 milliards de Francs guinéens. Précision importante : ce siège social abrite effectivement les

activités de la Sonag depuis que l'incendie du dépôt d'hydrocarbure de Coronthie a détruit complètement son siège de la Cité chemin de fer situé à Almamyah.

## Les acquis de la mission conjointe aux oubliettes?

Sans oublier ce qui est aussi crucial en termes de collaboration avec la tutelle de toutes les sociétés d'assurance de Guinée, les résultats de la mission conjointe Sonag-Bcrq et d'autres banquiers en Tunisie auprès de la BIAT Banque (un groupe bancaire leader dans les domaines de l'assurance, de la gestion d'actif), la Tunis RE pour la réassurance et le concepteur de Logiciel TMI/ADDINN pour la digitalisation des produits d'assurances de la Sonag et de toutes ses agences de Conakry et de l'intérieur du pays. Des contrats d'assistance technique et commerciale signés pour le renforcement des compétences de la Sonag, la mission conjointe s'est terminée à Abidjan la capitale de la Côte d'Ivoire auprès du pool de réassureurs les plus importants basés en Afrique de l'Ouest que sont Cica-Re, Africa-Re, et Continentale-Re pour des traités de plus grande couverture en faveur de la Sonag. Ceci pour rappeler que la Sonag demeure une société respectueuse de ses engagements et toujours portée vers l'excellence partenariale. Notons que le préjudice causé par cette décision de la Bcrq est énorme sur le crédit, l'avenir de ses activités, de ses 500 employés, et du marché des assurances en général. Jusqu'à preuve du contraire, il est important de rappeler que dans le courant de l'année 2023, la Sonag a traité 437 dossiers sinistres et payé 948 millions de Francs guinéens à ses assurés. Du reste, les conséquences de la décision de la Bcrq sur la Sonag sont inestimables. A l'analyse, cette décision inique tente de mettre à l'eau tous les acquis et les perspectives de la Sonag obtenus lors de la mission conjointe Sonag-Bcrq de Tunis et d'Abidjan, ternit dangereusement les relations entre les assureurs et la Banque centrale en cette période de relance de l'économie guinéenne.

## À l'écoute de la Sonag et de la Mutragui

Le mercredi 8 mai 2024, les deux entreprises ont brisé le silence au cours d'un point de presse tenu au nouveau siège de la Sonag sis à Boulbinet, près de la Primature.

Elhadj Mohamed Habib Hann, président du Conseil d'administration de la Sonag, par ailleurs Vice-président de la Cge-Gui (Confédération générale des entreprises de Guinée) a rappelé à cette occasion que « le retrait d'un agrément est régi par le Code des assurances. Les textes sont clairs là-dessus et (il) ne va pas réinventer la roue. La Bcrq, qui est la tutelle, a pour charge la supervision des assurances, pas la gestion. »

La publication de cette « décision dure et fracassante contre (les deux) compagnies » a été un acte « un peu trop fort ». « Sans (prétendre s')aventurer à réprimander la Bcrq ou lui donner des orientations pour le travail qu'elle sait faire, il nous revient simplement de dire qu'on a constaté des manquements assez sérieux » dans cet acte.

Primo, « n'a jamais eu de mise en demeure, jamais été prévenu », affirme M. Hann. Secundo, « on est sous surveillance depuis deux ans. Donc, les activités sont parallèlement suivies par la Banque centrale ». En plus, la décision n'a été notifiée aux deux entreprises que le 6 mai 2024, près d'un mois après sa signature. Pour toutes ces raisons, laisse voir M. Hann, « ce retrait nous a surpris, comme ça a surpris tout le monde. Ça n'a pas obéi (aux) procédures »

## « Nous prendrons nos responsabilités »

« La seule vision que nous avons, c'est d'aller dans le sens de promouvoir l'activité professionnelle des assurances en Guinée qu'on gère depuis 30 ans. Nous

souhaitons sauvegarder les emplois et protéger les familles concernées. Nous souhaitons respectueusement que le gouverneur de la Banque centrale, président du comité des agréments et tous les membres, ainsi que toutes les autorités qui nous gouvernement acceptent de permettre aux compagnies de continuer leurs activités. Nous sommes disposés à nous conformer aux textes réglementaires de façon à assurer pleinement nos responsabilités d'assureurs. »

Au nom des deux entreprises, le Directeur général de la Mutragui, Morlaye Yansané, demande l'ouverture d'un couloir de négociation afin de sauver les deux sociétés et les emplois. ■

Par Ahmed Cissé & Gordio Kane

## Les allégations de la Banque centrale

Suite au communiqué du 6 avril 2024 par laquelle le Gouverneur de la BCRG (Banque centrale de la République de Guinée) notifie le retrait des agréments de la Mutragui (Mutuelle des travailleurs de Guinée) et de la Sonag (Société nouvelle d'assurances de Guinée), un autre publié le jeudi 9 mai 2024 allègue qu' « il a été noté au sein de ces entités de sérieux dysfonctionnements liés notamment à l'incapacité des actionnaires à suivre le processus de relèvement du capital social minimum, à l'absence de programmes de réassurance et d'outil de production approprié, à l'inexistence de politiques et procédures encadrant les activités, à la faiblesse de la gouvernance d'entreprise et au manque de dispositif de contrôle interne. »

Selon la Banque, la Mutragui et la Sonag « se sont caractérisées par les pratiques de sous-tarifification, d'assurance à crédit et surtout de non-règlement des sinistres, entraînant des plaintes récurrentes et des distorsions à la concurrence au sein du marché. Cette situation met à risque les assurés des dites sociétés et ternit l'image et la réputation du marché guinéen des assurances. » « La mise sous surveillance permanente de la Mutragui et de la Sonag, avec désignation d'un inspecteur de la Bcrq en qualité de surveillant permanent doté de droits d'investigation étendus et exigence de production

d'un plan de redressement prévoyant toutes les mesures propres à restaurer dans un délai de trois mois la situation financière de la Société, ainsi que les mesures de sauvegarde édictées par la Banque Centrale à l'encontre de ces deux sociétés depuis novembre 2022, n'ont pas suffi à redresser leurs situations financières déjà très compromises. C'est pour toutes ces raisons que le Comité des Agréments, ayant constaté le non-respect par la Mutragui et la Sonag des engagements librement pris par leurs dirigeants en matière de recapitalisation, critère essentiel d'agrément d'une société d'assuran-

ces, a pris ses responsabilités en vue de protéger les consommateurs de produits d'assurance et restaurer l'image très affectée du marché guinéen des assurances. »

A ces allégations, la Bcrq annonce qu' « un liquidateur sera commis incessamment pour chacune des sociétés en vue d'évaluer les actifs et de procéder au règlement du passif, conformément aux dispositions du Code des assurances et celles de l'Acte Uniforme de l'Ohada sur les sociétés commerciales et GIE ». N'étant « plus autorisées à exercer sur le territoire guinéen », la Banque centrale indique avoir pris des dispositions. Elle rassure le public, en ces termes: « En attendant, les services techniques de la BCRG restent à la disposition du grand public pour toutes informations complémentaires. Un numéro vert sera communiqué ultérieurement à cet effet. »

Notons que le Directeur général de la Supervision des institutions financières, Ismaël Conde, a adressé au président l'Apcar (Association professionnelle des courtiers d'assurances et de réassurances) un courrier daté du 30 avril 2024 relative à la « Transmission des décisions portant retrait d'agrément de la Mutragui et de la Sonag ». Il écrit que ces dites décisions ont été prises au cours de la 61e réunion du Comité des agréments tenue le 5 avril 2024. ■



www.karakannews.com

Site d'information générale et d'analyse  
Tél. : +224 622 72 01 20  
karakannews@gmail.com



site d'informations générales du droit guinéen créé en 2017.  
makoura65@gmail.com  
+ 224 624 346 264  
Coankry, Guinée



Les informations sur la Guinée en un seul clic

www.laguinee.info

+224 621 090 818 / +224 621 372 426  
Koloma2 Carrefour Cirage, C/ Ratoma.  
contactlaguinee@gmail.com /  
ibrahimasy624@gmail.com



www.actuguinee.org

L'Actualité Guinéenne sur le web,  
c'est sur www.actuguinee.org  
actuguinee.org@gmail.com  
https://www.facebook.com/actuguinee.org/  
Tél.: 622 46 29 29

## Djibril Sylla alias Agi le King libre grâce à l'Ufdg et Amnesty

Le vlogueur guinéen vivant au Sénégal, Djibril Sylla alias Agi le King, a été acquitté le

mardi 23 avril 2024 au tribunal de Dakar. Il avait été arrêté le 9 avril 2024 à la suite d'une plainte pour diffusion d'audio et d'images obscènes, allégations mensongères et diffamation via les réseaux sociaux, formulée par l'homme d'affaires guinéen Kerfalla Camara dit KPC. L'affaire implique l'ancien ministre de la justice Charles Wright qui accuse KPC d'entretenir des relations extraconjugales avec son épouse. Le prévenu a été inculpé de séjour irrégulier



Le vlogueur guinéen vivant au Sénégal, Djibril Sylla alias Agi le King, a été acquitté le mardi 23 avril 2024 au tribunal de Dakar.

et placé en détention, le 10 avril 2024. Grâce au soutien de la représentation locale de l'Ufdg, le principal parti politique de Gui-née, l'appui d'Amnesty international et l'accompagnement de la société civile sénégalaise, la justice n'a pas trouvé utile d'ex-trader Agi le King. Elle n'a retenu de charges que celles liées à son séjour irrégulier au Sénégal. Il est désormais libre de tout mouvement. ■

## LibreTribune

### Gouvernance: que vaut la culture pour un pays ?

En philosophie, le mot culture désigne ce qui est différent de la nature, c'est-à-dire ce qui est de l'ordre de l'acquis et non de l'inné. La culture a longtemps été considérée comme un trait caractéristique de l'humanité, qui la distinguait des animaux. Mais des travaux récents en éthologie et en primatologie ont montré l'existence de cultures animales. En sociologie, la culture est définie comme «*ce qui est commun à un groupe d'individus*» et comme «*ce qui le soude*». Ainsi, pour une institution internationale comme l'UNESCO : «*Dans son sens le plus large, la culture peut aujourd'hui être considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les*

*modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.* » Ce «*réservoir commun*» évolue dans le temps par et dans les formes des échanges. Il se constitue en manières distinctes d'être, de penser, d'agir et de communiquer. Aujourd'hui, les stratégies de développement durable retiennent un grand nombre de facteurs, tels que les besoins exprimés par les populations ciblées, et leur environnement économique, social, et même politique. La prise en considération de ces éléments est essentielle pour la conduite de tout type de programme de développement durable. Mais dans quelle mesure la culture est-elle prise en compte ? Quel degré d'attention devrait être accordé à la culture d'une popu-



Thierno Saïdou Diakité. (© DR)

lation donnée, afin qu'un programme de développement durable soit réellement efficace ? D'où que l'on vienne, quelle que soit notre histoire, l'idée d'héritage culturel nous parle – que ce soit à travers nos traditions nationales, régionales, ou même familiales, ou à travers notre langue et nos concepts et valeurs apprises. Notre culture est le fondement de notre mode de vie. Et les communautés locales, en particulier dans les régions rurales ou reculées où elles sont moins exposées à d'autres cultures, ont généralement une identité et un héritage collectifs, et accordent un réel poids à la tradition. Comprendre une culture locale veut donc dire comprendre les racines d'un contexte local, et cette compréhension en elle-même est essentielle pour développer et mettre en œuvre un programme de développement durable qui soit réellement ajusté aux besoins de la communauté ciblée. Lorsque la culture locale n'est pas suffisamment étudiée et prise en compte dans l'élaboration d'un programme de développement, ce programme a toutes les chances d'échouer car il ne sera pas complètement adapté à l'identité et au mode de vie de la population concernée. Un excellent exemple de cette idée est le XO, un ordinateur portable tout terrain, peu coûteux, fonctionnant à basse énergie, et connecté à Internet, imaginé dans le cadre du projet *Un ordinateur portable par enfant* afin de développer les opportunités éducatives d'enfants pauvres de par le monde. Bien que l'ordinateur portable en question ait été conçu, en termes de matériel et de logiciels, pour des enfants vivant et allant à l'école dans des conditions difficiles, le pro-

gramme n'a pas accordé suffisamment d'importance aux spécificités culturelles des populations locales, et les communautés ont pensé que le XO ne leur était pas vraiment approprié.

#### Un pilier de la croissance économique

En revanche, lorsque la culture est effectivement prise en compte, elle devient souvent l'un des piliers de programmes de développement durable à succès, et de la croissance économique. Non seulement la prise en compte de la culture de la population locale pour l'élaboration d'un programme de développement durable assure que les traditions et le mode de vie de la population seront intégrés, et que le programme sera ainsi effectivement ajusté à ses besoins ; mais en plus, une telle prise en compte peut également servir de base à une activité économique. Ainsi, l'héritage culturel peut être une source de revenus multiples, et cela commence avec le tourisme culturel. La plupart d'entre nous nous intéressons à une ou plusieurs autres cultures, et avons envie d'aller les admirer, et les vivre un peu. Les populations locales peuvent ensuite se générer des revenus à partir du tourisme, grâce à des emplois comme guide touristique par exemple, ou à des activités de fabrication et de vente d'objets et d'art.

#### Une reconnaissance accrue de l'importance de la culture

L'importance de la culture et de l'héritage culturel est maintenant de plus en plus reconnue, pour leur propre valeur en tant que testament des traditions, du passé, de l'évolution, et de l'identité actuelle des populations du monde, tel que le montre par exemple le travail de l'UNESCO et ses déclarations de «*sites protégés*», mais aussi en tant que pilier de développement durable de populations pauvres. Ainsi, l'Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015, créée par le Secrétaire

général des Nations Unies à la suite du Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, a publié une étude indiquant que «*l'héritage culturel, les industries culturelles et créatives, le tourisme culturel durable, et les infrastructures culturelles peuvent servir d'outils stratégiques pour la génération de revenus, en particulier dans les pays en voie de développement avec leur héritage culturel souvent riche et leur importante main d'œuvre*», et concluant que la culture est «*un conducteur et un catalyseur de développement durable*». Le Document produit par le Sommet de 2010 sur les objectifs du Millénaire pour le développement avait déjà «*insisté sur l'importance que revêt la culture en tant que facteur du développement et sur ce qu'elle apporte à la réalisation des objectifs du Millénaire*». Dans le cadre de ce climat nouveau, un concept nouveau est en train d'émerger : celui de la «*durabilité culturelle*» («*cultural sustainability*»), qui est défini par le Center of Cultural Sustainability de l'UTSA College of Architecture aux États-Unis comme «*la conservation et la perpétuation des cultures*» à travers «*la considération, la compréhension, et le respect, de l'héritage culturel*». Il semble donc bien que la culture, et l'héritage culturel, commence à être appréciés à leur juste valeur, que leur importance est de plus en plus reconnue à plusieurs niveaux, et que l'on peut observer un accroissement des efforts pour sa préservation et sa promotion. Pour ce qui concerne notre pays, il y a lieu que nos décideurs appréhendent de plus en plus les enjeux de la promotion de la culture. Aussi bien que le secteur minier, la culture est un formidable potentiel générateur de ressources financières. A ce propos, autant la Guinée est désignée comme un «*scandale géologique*», il ne serait guère superflu de la présenter comme un «*scandale culturel*». De ce fait, il revient à nos décideurs d'intégrer dans les différents programmes la dimension culturelle, pour vulgariser et promouvoir les industries culturelles dans notre pays. ■

Par Thierno Saïdou Diakité

## PAGE SOUVENIR



30 avril 2005 – 30 Avril 2024

Il y'a de cela 19 ans que nous quittait

**Feu Elhadj Karamoko TRAORE**, Ex-Directeur Général des pensionnaires civiles - militaires. Que son âme repose en paix ! Amen.

# Jeux Olympiques 56 ans après Mexico 1968 : Le Syli National se qualifie pour Paris

En dominant (1 – 0), ce jeudi 09 mai 2024 à Clairefontaine, (1 – 0), le Tim Garuda de l'Indonésie, le Syli National de Guinée retrouve, pour la première fois depuis 1968, les phases finales des Jeux Olympiques prévues cet été 2024 à Paris. Il retrouve également les Bleus de France son 1er adversaire de Mexico 1968 qui l'avait

battu à l'époque 3 – 1. Dans la même poule, le Syli de Guinée fera la connaissance de Team USA, The Stars and Stripes The Yanks du surnom de l'équipe des États-Unis et Les All Whites de la Nouvelle Zélande, un pays plus célèbre en Rugby avec Les All Blacks. Historiquement, c'est un exploit, une grande performance à l'actif du coach



Les Guinéens espèrent que les qualifiés de Clairefontaine feront mieux que leurs illustres ancêtres déjà inscrits dans l'histoire du football guinéen et africain. (© DR)

Kaba Diawara et de ses poulains. Cependant, contrairement aux déclarations du même coach

Kaba Diawara, le Syli National n'a pas été invité à Mexico 1968, mais a arraché, sur le terrain et avec la manière, sa qualification

en corrigeant, au premier tour, (1 – 6) les Panthères du Gabon à Libreville après le nul vierge du mythique Stade du 28 Septembre, en poussant, au second tour, les Pharaons d'Égypte apeurés au forfait et en brisant, au 3ème tour, Les espoirs des Fenecs d'Algérie à Alger (2 – 3), après le match nul (2 – 2) de Conakry.

C'est avec ces brillants résultats et non sur invitation que le Coach Maître Naby Camara a conduit la bande de Pierre Bangoura (capitaine) aux JO 1968 de Mexico avec des joueurs de grande qualité comme Dia Aly Badara, Soumah Soriba « Edenté », Jacob Bangoura, Ibrahima Fofana « Calva I », Mamadouba Soumah, Amadou Sankon, Mamadouba Yamador Camara, Kandia Diallo, Samuel Smith, Souleymane Cherif, Ibrahima Sory Keïta « Petit Sory », Mamadouba Maxime Camara, Sekou Conde « le Bondissant », Fodé Bouya Camara « Bouillant Bouillant », Ousmane Tolo Thiam, Morlaye Camara, Mamadi Sanoh, Morcire Sylla (à l'époque gardien de but remplaçant), porte drapeau de la seule délégation sportive Guinéenne.

Aux phases finales, cette belle et très jeune équipe, dont le jeu a séduit le public et tous les spécialistes du Football, s'était inclinée (1 – 3) face aux amateurs Bleus de France, coulée (0 – 4) entre la 70ème et la 90ème face à La Verde du Mexique, pays organisateur avant de se venger et sauver l'honneur (3 – 2) des Los Cafeteros de Colombie. C'était le début difficile d'une glorieuse épopée durant les années 1970.

Premier rendez-vous pour le capitaine Saidou Sow et ses coéquipiers, le 24 juillet à 15 heures TU au Stade de Nice contre les All Whites de la Nouvelle Zélande avant de retrouver, le 27 juillet à 19 heures TU, les Espoirs Français toujours à Nice et de conclure, le 30 juillet à 17 heures TU au Stade Geoffroy-Guichard à Saint Étienne, la phase des poules contre les États-Unis.

Aux JO Parisiens de 2024, les Guinéens espèrent que les qualifiés de Clairefontaine feront mieux que leurs illustres ancêtres déjà inscrits dans l'histoire du Football Guinéen et Africain. ■

Par Abdoulaye Condé

PRESENTED BY BINTA & MINA FOUNDATION GUINEA

ORGANISE

# GUINÉE FASHION FEST

6ÈME ÉDITION 2024

**Thème**  
COMMENT DÉVELOPPER  
UNE MODE ETHIQUE

**03 AU 09**  
**JUIN**  
**2024**

CONAKRY

TICKETS  
**VIP 500.000 GNF SIMPLE 100.000 GNF**

(+224) 622 83 83 53  
(+224) 640 01 52 11 Email: guineefashionfest@gmail.com  
(+221) 779 85 48 40 Site: www.guineefashionfest.com



## Liste complète des **Secrétaires généraux des Ministères** nommés ou confirmés le 10 mai 2024

Par le décret du vendredi 10 mai 2024 soir, le président de la transition a nommé puis confirmé certains Secrétaires généraux des Ministères.

La liste complète des bénéficiaires de ce décret est la suivante :

- 1- Secrétaire général du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme : Mme Irène Marie Hadjimalis
- 2- Secrétaire général du Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation : M. Mohamed Sikhé Camara, précédemment Directeur général adjoint de l'ANAFIC
- 3- Secrétaire général du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile : M. Moustapha Kobélé Keita, précédemment Secrétaire général du Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation
- 4- Secrétaire général du Ministère des Affaires Étrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens établis à l'Étranger : M. Abdoulaye Youla, précédemment premier conseiller chargé des Affaires politiques à l'ambassade de la République de Guinée auprès des pays de Bénéluxe et de l'union Européenne
- 5- Secrétaire général du Ministère de l'Économie et des Finances : Dr Mamoudou Touré, précédemment Secrétaire général du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
- 6- Secrétaire général du Ministère du Budget : M. Thierno Amadou Bah
- 7- Secrétaire général du Ministère du Plan et de la Coopération Internationale : M. Kabélé Soumah, précédemment Secrétaire général du Ministère des Affaires Étrangères, de

l'Intégration Africaine et des Guinéens établis à l'Étranger

- 8- Secrétaire général du Ministère du Travail et de la Fonction publique : M. Aboubacar Kourouma
- 9- Secrétaire général du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : M. Karim Samoura
- 10- Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage : M. Oumar Barry, précédemment chef de mission du programme de renforcement des capacités commerciales et

entrepreneurial Union Européenne au Congo Brazzaville

- 11- Secrétaire général du Ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures : M. Bachir Camara, précédemment Secrétaire général du Ministère des Mines et de la Géologie
- 12- Secrétaire général du Ministère des Mines et de la Géologie : M. Aboubacar Kourouma, précédemment Secrétaire général du

Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'État

- 13- Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'innovation : Dr Facinet Conté
- 14- Secrétaire du Ministère des Transports : M. Mohamed Bakayoko, précédemment Secrétaire général du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME

- 15- Secrétaire général du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'État : M. Mamadou Saliou Sylla, précédemment inspecteur général du Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'État
- 16- Secrétaire général du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime : M. Mohamed Lamine Camara, précédemment Directeur général du Bureau de stratégie et de Développement du e la Pêche et de l'Économie Maritime
- 17- secrétaire général du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME : M. Mamadou Saliou Diaby, précédemment secrétaire général du Ministère des Transports
- 18- Secrétaire général du Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics : M. Ibrahima Camara
- 19- Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation : M. Youssouf Boundou Sylla, précédemment secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
- 20- Secrétaire général du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Économie Numérique : M. Nouhan Traoré, précédemment secrétaire général du Ministère de la Sécurité et de Protection Civile
- 21- Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi : M. Julien Bongono, précédemment Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Pré-universitaire et de l'Alphabétisation
- 22- Secrétaire générale du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique : Mme Kaité Sall
- 23- secrétaire général du Ministère de l'Information et de la Communication : M. Souleymane Bah
- 24- Secrétaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports : Mohamed Billy Kaba
- 25- Secrétaire général du Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables : M. Roger Yaci
- 26- Secrétaire général du Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat : M. Elhadj Ibrahima Kobélé Keita, consultant en finance
- 27- Secrétaire général adjoint des Affaires Religieuses : Elhadj Ibrahima Ousmane Bah. Jusqu'à nouvel ordre. Ce décret du général Mamadi Doumbouya abroge toutes les dispositions antérieures contraires. ■

## Ibrahima Bangoura, un pion du pouvoir qui attise les tensions inter-communautaires au Fouta Djallon



Pendant que la plupart des guinéens prônent aujourd'hui la paix et le vivre ensemble entre les citoyens, Ibrahima Bangoura, a été aperçu récemment à Kourou, un village de Dalaba, où il encourage les populations de la localité de « récupérer les terres de leurs ancêtres ». (© DR)

Ancien député de l'Assemblée nationale sous les couleurs de l'UFR et ancien Directeur National de la Douane sous l'ère Lansana Conté, Ibrahima Bangoura, un ancien commis de l'État, reconverti en politique, serait en mission du pouvoir pour instrumentaliser les populations du Fouta Djallon à des fins politiques.

Expert Comptable de son état, qui a fait ses études en Côte d'Ivoire, puis en France, il est aujourd'hui parmi les vieux retraités qui attisent la tension inter-communautaire dans la région du Fouta Djallon.

Sa proximité avec le CNRD, launte militaire qui avait renversé le régime d'Alpha Condé, le 5 septembre 2021, a amené l'UFR de Sidya Touré, dont il

était le Vice-Président, a prendre ses distances vis-à-vis de cet ancien commis de l'État. Pendant que la plupart des guinéens prônent aujourd'hui la paix et le vivre ensemble entre les citoyens, Ibrahima Bangoura, a été aperçu récemment à Kourou, un village de Dalaba, où un conflit inter-communautaire opposant peuls et Malinkés, depuis que l'ancien Président Alpha Condé a instauré le

mouvement «Manden Djallon», où il encourage les populations de la localité de « récupérer les terres de leurs ancêtres ». Cette démarche vise à opposer les ethnies les unes contre les autres à des fins politiques. Et pourtant, ces citoyens ont vécu ensemble dans ces localités du Fouta Djallon, dans la paix et la concorde nationale, durant plus d'un siècle.

Dans (une) vidéo, qui a fait le tour des réseaux sociaux, Ibrahima Bangoura (qu'on appelle honorable dans cette vidéo), est entouré des imams et des représentants du Koutingui de la Base Guinée (Labésandji), El hadj Sékhouna Soumah, en l'occurrence, El hadj Amadou Camara, Imam de Kountia, El hadj Souleymane Touré,

Suite à la page 9

### Sagesse

- 1 C'est souvent la dernière clé du trousseau qui ouvre la porte.
- 2 Un crocodile ne sait pas que ses fesses sentent mauvais jusqu'à ce qu'un autre crocodile le lui dise.
- 3 La sagesse, c'est de comprendre que le bonheur ne dépend pas de ce que nous possédons, mais de qui nous sommes.
- 4 Celui qui désire la pluie doit aussi accepter la boue.

Par Gordio Kane



## Dr Morissanda Kouyaté répond Mme Pons de l'UE qui souhaite que la nouvelle constitution soit présentée et «adoptée» les délais impartis



La teneur du discours-réponse du chef de la diplomatie guinéenne fait couler beaucoup d'encre et de salive dans les salons diplomatiques et les quartiers généraux des organisations sociopolitiques. (© DR)

A la célébration de la Journée de l'Europe, le 9 mai 2024, à la résidence de l'ambassadrice de l'Union européenne à Conakry, le gouvernement est représenté par son chef, M. Bah Oury. Il s'est exprimé devant les invités. Mais c'est le discours du Ministre des affaires étrangères, Dr Morissanda Kouyaté, qui a le plus attiré l'attention des participants à l'événement.

Son Excellence l'ambassadrice Mme Jolita Pons, Cheffe de la Délégation de l'Union européenne en Guinée a mentionné que dans quelques semaines, le 9 juin 2024, des millions de citoyens européens iront voter pour élire le nouveau Parlement européen. Mme Pons déclare que «ces élections donneront aux citoyens européens des moyens de peser sur la gouvernance de l'Union européenne et de décider de ses futures orientations.» Elle explique que «la Guinée ne fait pas exception à des réflexions similaires en ce moment charnière de son histoire» où «chaque citoyen guinéen s'interroge aujourd'hui sur l'avenir de son pays». Notamment sur «la future constitution tant attendue (qui) en sera une pierre fondatrice».

Le soutien et l'accompagnement de l'Union européenne ne manquera pas pour que cette constitution «soit adoptée avec l'accord du peuple dans le respect des délais et des engagements pris» suivant l'accord

conclu avec la Cédéao en 2022. L'Union européenne, composée de plusieurs pays du vieux continent qui soutiennent et accompagnent la Guinée dans les domaines de la promotion de la santé publique, et du développement socioéconomique et culturelle, ne lésine pas sur les moyens. Ses contributions sont importantes. Mme Pons, souligne que ces contributions «ne pourront mener à une amélioration significative et durable (...) qu'à deux conditions : le respect de l'Etat de droit et des libertés fondamentales et un investissement renforcé dans la jeunesse du pays.»

Cependant, l'Union européenne est consciente que les pays et institutions «partenaires (de la Guinée) peuvent contribuer (à son présent et son avenir), mais ils ne peuvent en revanche se substituer à la volonté politique» de ses dirigeants, précise Mme Pons.

### Discours-réponse de SE Dr Morissanda Kouyaté

En réponse à ce message formulé dans le discours de l'ambassadrice Jolita Pons, le chef de la diplomatie guinéenne Dr Morissanda Kouyaté déclare: «Madame l'ambassadrice, contrairement à ce que pensent certains, je voudrais vous rassurer que ce n'est pas chaque Guinéen qui s'interroge sur l'avenir de notre pays. C'est plutôt le pays sous le leadership du CNRD et de son Président qui s'est interrogé et proposé subséquentement à tous les Guinéens sans exclusive en tant que nation, un programme de refondation à travers un dialogue inter-guinéen inclusif. Notre jeune nation est fragile pour la laisser dans

les seules mains individuelles, même si nous croyons profondément et nous sommes totalement engagés dans la défense des droits de la personne humaine à laquelle moi-même j'ai dédié ma vie.»

Dr Morissanda Kouyaté affirme que «l'une des clés de cette refondation (Mme Pons l') aussi mentionné (rappelle-t-il), c'est la Constitution de la Guinée.» «Nous travaillons à créer une Constitution guinéenne, comme vous avez travaillé, vous les Européens, à produire au niveau de vos nations et au niveau communautaire, vos Constitutions et vos textes communautaires qui ont été élaborés sur la base des réalités sociales, économiques et politiques. Le 9 juin prochain, c'est demain. Les citoyens de l'Union européenne vont voter sur la base des textes et des règles de cette union. Nous leur souhaitons donc bonne chance.»

Le chef de la diplomatie guinéenne ajoute: Je voudrais alors mentionner que la République de Guinée ne sera qu'un lointain observateur (des élections européennes du 9 juin 2024). Je voudrais aussi vous rassurer que notre Constitution sortira des entrailles du peuple guinéen et elle n'échappera à l'éternel copier-coller du Code napoléonien, comme il est de coutume dans plusieurs pays. La participation de l'union européenne au développement de notre pays est unique et je voudrais vous en remercier pour cela.»

La teneur de ce discours-réponse fait couler beaucoup d'encre et de salive dans les salons diplomatiques et les quartiers généraux des principales organisations sociales et politiques. ■

Par Alpha Abdoulaye Diallo

### Suite de la page 8

ancien dignitaire du régime de Sékou Touré, El hadj Ibrahima Souaré, représentant du Koutigui de la Basse Guinée. Au lieu d'œuvrer en faveur du vivre ensemble et d'initier des projets de développement de la localité, tous prônent la division ethnique dans cette localité, où les conflits inter-communautaires sont récurrents, depuis l'érection du district de Kourou en sous-préfecture le 25 novembre 2020.

On se souvient, le conflit entre le secteur de Djinkonyah et le district de Kétiguiyah dans la sous-préfecture de Mafara avait mis cette partie du Fouta-Djallon à feu et à sang, entraînant des morts, des blessés et des dégâts matériels importants, en 2022.

Ce foyer de tension est gravement affecté par le virus du «Manding-Djallon» entretenu au nez et à la barbe des autorités. Il embrase régulièrement les deux localités et risque de contaminer leur voisinage.

Dans cette vidéo, le porte parole de la délégation s'exprimant en langue nationale Soussou, traduit en poular déclare ouvertement qu'ils ont le soutien des autorités de transition.

Selon les propos de l'imam, l'ancien député Ibrahima Bangoura est venu informer les citoyens qu'ils sont dans les terres de leurs ancêtres. «Ce sont des villages djallonkés qu'il faut récupérer. Et je vous informe qu'on a tout le soutien des autorités, le Président de la transition, Général Mamadi Doumouya derrière nous», rapporte-t-il.

Avant de prévenir: «Ce qui se passera en 2025 au Fouta, le monde entier le verra...».

Comme on le voit, il encourage les habitants de cette localité de Dalaba à se tenir prêt. Extraits des propos de l'imam qui transmet le message d'Ibrahima Bangoura: «Ce sont nos parents qui ont été les premiers habitants d'ici. C'est eux qui les (ndr peuls) ont accueilli. On a pris nos filles, on les a données en mariage. Ils (ndr peuls) ne peuvent pas nous dire que nous sommes leurs esclaves. Ça,

c'est fini! Donc, si l'honorable Ibrahima Bangoura est arrivé ici, il ne pouvait pas venir sans vous remercier. On sait que cette terre de Fouta, c'est pour les Djallonkés. C'est vous qui savez, ceux qui vont rentrer et ceux qui vont rester (applaudissements). Ils sont en train de construire des belles maisons, mais leurs parents ont presque fini de quitter les lieux, nous allons récupérer nos terres», prévient-il.

Poursuivant, le porte-parole de la délégation a présenté El hadj Souleymane Touré comme étant l'homme qui avait été envoyé par l'ancien Président Sékou Touré, pour dit-il, «contrer le pouvoir des peuls au Fouta».

«J'ai fait Labé, Koundara, Mamou, et tout le Fouta Djallon», dira de son côté El hadj Souleymane Touré, visiblement content d'avoir accompli cette mission. Au-delà de ce malheur qui frappe les paisibles populations de Mafara et Kourou, des questions cruciales demeurent posées. A savoir: Pour quelles raisons l'administration publique guinéenne toute entière reste amorphe devant un tel désastre dans ces collectivités locales du centre du pays? Comment se fait-il que l'administration publique garante de la paix sociale et protectrice des droits de l'homme soit impuissante face aux pyromanes qui foulent au pied les principes de l'Etat de droit? Quelle voie de solution durable à ces affrontements fratricides qui mettent délibérément et intentionnellement le feu au vivre-ensemble? Pourquoi ce sont ces vieux retraités qui sont même à l'origine des tensions communautaires au Fouta Djallon pour des raisons politiques?

En attendant de trouver les réponses à ces questions, le CNRD et le gouvernement devraient agir s'ils ne sont pas complices de ces manœuvres de déstabilisation de cette partie de la Guinée, où les populations ont toujours vécu dans la paix et la concorde sociale.

Affaire à suivre....

Par Abdoul Wahab Barry

## Le gouvernement des États-Unis soutient les activités d'éradication de la poliomyélite en Guinée

Aujourd'hui (samedi 11 mai 2024, Ndr), Anne Dudte, la Chargée d'Affaires de l'Ambassade des États-Unis à Conakry, s'est jointe à la Direction de la Commune de Ratoma et aux responsables du gouvernement guinéen pour participer à la campagne de vaccination contre la poliomyélite visant à répondre à l'épidémie de polio dans le pays en vaccinant plus de trois millions d'enfants. «Cette épidémie nous rappelle notre responsabilité collective de continuer à sensibiliser nos communautés sur l'importance et les avantages de la vaccination. Elle souligne également

l'importance pour les autorités et les partenaires de continuer à mobiliser les ressources nécessaires et adéquates pour améliorer la couverture vaccinale et les indicateurs de santé globaux», a déclaré Anne Dudte, la Chargée d'Affaires de l'Ambassade des États-Unis en Guinée.

Les États-Unis ont joué un rôle majeur dans l'Initiative mondiale d'éradication de la poliomyélite (GPEI) à l'échelle mondiale et en Guinée en investissant des ressources financières, techniques et matérielles dans les activités d'éradication de la polio. ■

PRESENTED BY BINTA &  
MINA FOUNDATION GUINEA

ORGANISE

# GUINÉE FASHION FEST

6ÈME ÉDITION 2024

Thème

COMMENT DÉVELOPPER  
UNE MODE ETHIQUE

03 AU 09  
JUIN  
2024

CONAKRY

TICKETS

VIP 500.000 GNF SIMPLE 100.000 GNF

+224) 622 83 83 53  
+224) 640 01 52 11  
+221) 779 85 48 40

Email: guineefashionfest@gmail.com

Site: www.guineefashionfest.com



# Les tradi-praticiens et herboristes de Guinée en ont marre d'être lésés Le ministre de la Santé averti (déclaration)



Des membres de la Fédération guinéenne des associations des tradipraticiens et herboristes de Guinée (au centre, leur président Dr Daman Traoré en boubou) le lundi 6 mai 2024 à la Maison de la presse. (© Le Populaire)

Présidés par le Dr Daman Traoré, les membres de la Fédération guinéenne des associations des tradipraticiens et herboristes de Guinée ont déclaré, lundi 6 mai 2024, en avoir marre d'être lésés dans le secteur de la santé publique en Guinée. Ils pointent un doigt accusateur sur «*les débordements et ingérences du Ministre de la Santé*» Dr Oumar Diouhé Bah.

Ils s'élèvent contre «*Les débordements et ingérence du nouveau Ministre de la Santé dans le domaine des Tradi-praticiens et celui de la Justice*». Dans la déclaration présentée sur ce thème, le lundi 6 mai 2024 à la Maison de la Presse de Guinée, la Fédération guinéenne des associations des guérisseurs traditionnels et herboristes de Guinée présidée par le Dr Daman Traoré, accuse le Ministre de la Santé, Dr Oumar Diouhé Bah. Lisez !

## INFORMATION

Thème: Les débordements et ingérence du nouveau Ministre de la Santé dans le domaine des Tradi-praticiens et celui de la Justice.  
La Rencontre entre la Fédération Guinéenne des Associations des Guérisseurs Traditionnels et Herboristes (FEGATH) avec Monsieur le Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique Dr Oumar Djouldé Bah nouveau Ministre de la Santé avec son cabinet a eu lieu finalement à 19h dans son bureau au lieu de 16h. Après la présentation des membres de la Fédération Monsieur le Ministre de la Santé a bondi sur les questions ci-après ne voulant recevoir aucun document écrit de la Fédération en ces termes non, non, non je prends aucun document.



Lgvh h vlv v tv ut ty vtgc fc tu jni ni j,n ,no488454 5 ;,b hjb hjb hb h5686 436 65 6hj gy uyhbv hjtvyty.(© Le Populaire)

### 1) Que voulez-vous ?

Monsieur le Président de la Fédération a répondu en lui disant que depuis la création de la Fédération et après avoir signé un protocole d'accord avec le Ministère de la Santé depuis 2011, aucun travail n'a été donné à la Fédération. Si nous montons des projets auprès des bailleurs de fonds, de la Santé et le gouvernement (partenaire techniques et financiers) le Ministre de la Santé nous bloque, elle n'obtient pas par la complicité du Ministère. La Fédération des Guérisseurs Traditionnels a financé sur fonds propres par cotisation de ses membres lors de la pandémie d'Ebola en Guinée, la Fédération a organisé à Matam pour la contribution à l'éradication de cette Maladie devant les cadres du Ministre de la Santé, les partenaires et les membres du gouvernement dont le slogan «*Ebola ne passera pas par aucun tradi-praticien en Guinée* ».

### 2. Ce que nous voulons Monsieur le Ministre.

Avoir un Bureau au Ministère de la Santé, pour permettre à ce que la Fédération ait un droit de regard surtout ce qui sera destiné à la médecine traditionnelle venant de l'extérieur et du gouvernement si cela est fait, la Fédération ne sera plus bloquée. Nous voulons avoir le budget de nos trois (3) projets déposés au CNT à savoir:

- 1- Le contrôle des médicaments traditionnels dans les 33 préfectures.
- 2- Le Recensement des Tradi-praticiens dans les 33 préfectures.
- 3- La Formation des Tradi-praticiens dans les 33 préfectures. Monsieur le Ministre voici ce que la Fédération veut, après l'obtention du budget du Ministère de la Santé la part de la Fédération Guinéenne des Associations des Guérisseurs Traditionnels et Herboristes doit

être versé au compte de ladite Fédération, pour quelle puisse mener ses activités sur le terrain.

Après cette déclaration détaillée de Dr Mamadi Daman Traoré Président de la Fédération, au Ministre, le Chef de Cabinet de la Santé a pris la parole sans que la parole ne lui soit donnée en disant que la Fédération a porté plainte à la Police Judiciaire contre les cadres de la santé, Mariama Baldé journaliste au Ministère de la Santé, le Bureau de la Santé Communautaire Dr Mamadi Kourouma, le Bureau de la division Dr Mama Bamba, Inspecteur de la Santé et son Adjoint pour usurpation de titre et de fausse qualité, tentative de détournement de fonds. En réponse, Monsieur le Ministre a dit que la Fédération n'a ni loi, ni qualité, ni mandat pour dire le contrôle des médicaments traditionnels, le recensement des tradi-praticiens et la formation des médecins tradi-praticiens en République de Guinée. Que c'est les médecins de la médecine moderne qui doivent contrôler la médecine traditionnelle d'après le Ministre Dr Oumar Djouldé Bah. Pour finir, Monsieur le Ministre de la Santé abusant de son autorité, a délibérément dit que tous ses cadres de la Santé qui font l'objet de plainte à la Police Judiciaire et la Justice, qu'il va appeler son homologue Monsieur le Ministre de la Justice Yaya Kairaba Kaba de libérer tous les concernés, se croyant au-dessus de la Loi avec ses cadres. La Fédération Guinéenne des Associations des Guérisseurs Traditionnels et Herboristes (FEGATH) a su que le nouveau Ministre de la Santé Dr Oumar Djouldé Bah n'aime pas la santé de la population guinéenne, il n'aime pas le Président de la République Général de Corps d'Armée Mamadi DOUMBOUYA,

YA, il n'aime pas le gouvernement guinéen. Il est spontané, impulsif et manque de raisonnement. Pire, il ne renouvelle les anciennes pratiques qui vont à l'encontre des Tradi-praticiens qu'il n'entend pas sentir la présence.

Le forum organisé par la Santé Communautaire à travers Dr Mamadi Kourouma en 2024 au palais du peuple au cours de ce forum aucune invitations n'a été faite à la Fédération pour prendre part. Ce genre de forum met en retard la Guinée dans le domaine de la Médecine Traditionnelle. Car les professionnels concernés n'y ont pas été invités.

Les partenaires financiers techniques cités ci-dessous doivent savoir que la santé communautaire cherche à profiter de leurs fonds en prétendant chercher le financement dans l'intérêt des citoyens qu'elle trompe toujours.

La Fédération lance un cri de cœur auprès des 5 bailleurs de fond à savoir:

Le Fonds Mondial;  
La Banque Mondiale;  
Gain l'alliance du vaccin;  
USAID;  
UNICEF

C'est un faux forum qui a été organisé par Dr Mamadi Kourouma de la Santé Communautaire pour escroquer ces bailleurs de fonds et enrichir leur groupe.

Vive le Président de la République Général de Corp d'Armée Mamadi DOUMBOUYA;  
Vive le CNT;  
Vive la Fédération Guinéenne des Associations des Guérisseurs Traditionnels et Herboristes (FEGATH);  
A bas le Ministre de la Santé et ses acolytes;  
Vive la Médecine Traditionnelle;  
Halte au détournement de fonds et à l'abus d'autorité.  
La Fédération vous remercie». ■

# L'information indépendante favorise le climat des affaires

Aux quatre coins du monde, des médias d'information indépendants reçoivent le soutien d'entreprises américaines et européennes, et peuvent ainsi continuer de fonctionner en dépit des baisses de recettes ou de la répression exercée par les régimes autoritaires.

Dans les environnements où l'information circule librement, le secteur privé prospère. C'est pourquoi le Media Development Investment Fund, une organisation à but non lucratif basée aux États-Unis, a investi 316 millions de dollars sur 20 ans dans des organes de presse de 47 pays, principalement des endroits où les médias sont victimes d'oppression. Une grande partie de cet investissement a été fournie par le secteur privé.

D'après le Center for International Private Enterprise à Washington, lorsque les médias ne sont pas protégés contre l'ingérence du gouvernement, les consommateurs se méfient des entreprises légitimes et manquent d'informations fiables sur le marché. « Les médias libres et indépendants sont la pierre angulaire de la démocratie et des économies de marché prospères », déclare le centre.

« Quand vous êtes indépendant financièrement, vous l'êtes aussi sur le plan éditorial, et quand vous êtes indépendant sur le plan éditorial, vous avez un impact sur la société », explique Patrice Schneider du Media Development Investment Fund. Son organisation dispense des formations aux organes de presse pour qu'ils accroissent leur nombre d'abonnés, mais elle n'intervient pas dans leurs choix éditoriaux. Les médias d'information indépendants « ont besoin de capitaux non assortis de conditions », ajoute Patrice Schneider.

Le fonds sans but lucratif a soutenu les activités de plusieurs médias d'investigation, dont El Búho au Pérou et Rappler aux Philippines, un média dirigé par la lauréate du prix Nobel Maria Ressa.

À l'heure où les organes médiatiques sont confrontés à la chute de leurs recettes, aux attaques par certains gouvernements et à la réticence du public à payer pour du contenu journalistique, le secteur privé peut jouer un rôle majeur en les soutenant, indique un rapport du Center for International Private Enterprise et du Center for International Media Assistance\*. Ce rapport cite notamment le

cas d'hommes d'affaires en Tchéquie qui ont créé le fonds pour le journalisme indépendant NFNZ, lequel a ensuite attiré les contributions de 200 donateurs du secteur privé. Malgré des exemples aussi frappants, le soutien que les entreprises peuvent apporter aux organisations de presse est souvent pris à la légère. La communauté des affaires a

pourtant « beaucoup à gagner, car une sphère de l'information saine peut renforcer les marchés et protéger l'intégrité d'une marque », souligne le rapport. De son côté, le gouvernement américain encourage le maintien d'« un environnement d'information ouvert et résilient dans le monde, dans lequel les messages fallacieux ont moins de prise, où la vérité est mise

en avant », a fait savoir le secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, lors du Sommet pour la démocratie\* qui s'est tenu récemment en République de Corée. M. Blinken a fait remarquer que le soutien des États-Unis entraînait celui des entreprises privées, notant que peu de temps après que Washington avait investi 20 millions de dollars dans les mé-

dias indépendants de pays en développement, des entreprises et d'autres donateurs avaient fait don de 30 millions de dollars supplémentaires. ■

Par Share.america.gov

\*en anglais



(© Katadata/MDIF)

Le Media Development Investment Fund aide des médias comme Katadata, en Indonésie, à développer leur fonds de commerce. (© Katadata/MDIF)

## Exactions en Ukraine : obliger la Russie à assumer sa responsabilité

Les membres des forces russes ont commis plus de 125 000 crimes de guerre présumés depuis l'invasion totale de l'Ukraine, selon le bureau du procureur général de l'Ukraine.

Tout en continuant à résister aux attaques violentes menées par la Russie, l'Ukraine s'emploie avec des partenaires américains, européens et des ONG à documenter les atrocités et à établir les bases suffisantes pour obliger la Russie à rendre compte de ses actes.

« L'armée russe s'en prend aux civils, dans le cadre d'un plan criminel visant à anéantir leur identité », assure Wayne Jordash, qui travaille avec les équipes de justice mobile (MJT) pour documenter les crimes de guerre pour le groupe consultatif sur les crimes d'atrocité\* (ACA) créé conjointement par les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Union européenne. « Ces crimes suivent la même logique, et les enquêtes doivent tenir compte de cette logique », a ajouté M. Jordash dans une interview à Deutsche Welle.

Wayne Jordash comptait parmi les premiers enquêteurs à entrer dans les banlieues libérées de Kyiv après le retrait des forces russes en mars 2022.

« Le niveau de destruction avait atteint la sauvagerie », a-t-il expliqué. Les exactions « visaient les plus vulnérables. Les femmes, les enfants, les détenus. »

Les membres de son équipe et leurs partenaires ont répertorié des cas où les autorités russes avaient déporté des enfants ukrainiens aux fins d'adoptions illégales en Russie. Les observateurs ont aussi recensé des cas de torture commises par les soldats russes à l'encontre de prisonniers et de civils, ainsi que de violences sexuelles systématiques contre des enfants, des femmes et des hommes âgés de 4 à 82 ans.

Des poursuites ont déjà été engagées. En mars 2022, l'Ukraine a procédé à la première condamnation d'un soldat russe, reconnu coupable d'avoir enfreint les us et coutumes de la guerre en tuant un civil non armé. Il a été condamné à la prison à vie.

### Une tradition de justice

L'histoire moderne de la poursuite en justice des individus ayant commis des crimes de guerre remonte aux procès de Nuremberg, tenus après la Seconde Guerre mondiale en vue de punir les plus grands criminels de guerre des pays de l'Axe.

Aujourd'hui, la Cour pénale internationale perpétue cet héritage. En mars 2023, elle a délivré des mandats d'arrêt à l'encontre du président russe Vladimir Poutine et de la commissaire russe aux droits de l'enfant Maria Lvova-Belova pour leur rôle présumé dans la déportation et le transfert illégaux d'enfants ukrainiens en Russie.

La Cour pénale internationale n'est qu'une des institutions chargées de faire respecter les normes internationales en matière de crimes de guerre. Par exemple, une équipe commune d'enquête de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) continue de coordonner 22 enquêtes nationales sur des crimes de guerre commis en Ukraine. Ces enquêtes sont menées dans 14 États membres de l'Union européenne, en collaboration avec le bureau du procureur général de l'Ukraine, Andriy Kostin. Les enquêteurs recueillent des éléments de preuve prélevés sur les téléphones portables et dans les médias sociaux. Aujourd'hui, la documentation des atrocités commises en Ukraine est un acte collectif.

Il reste encore beaucoup à faire, mais les Ukrainiens sont déterminés à traduire les criminels de guerre en justice. Les États-Unis contribuent à cet effort dans le cadre du soutien qu'ils apportent à l'Ukraine.

Ce n'est qu'en établissant la vérité, en demandant des comptes aux responsables « et en accordant des réparations adéquates aux victimes et aux survivants que nous pourrons dire que justice a été faite », a déclaré M. Kostin. ■

Par Share.america.gov

\*en anglais



Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, à gauche, et Volodymyr Zelensky, président de l'Ukraine, lors de la session « CEOs for Ukraine » organisée le jour de l'ouverture du Forum économique mondial de Davos, en Suisse, le 16 janvier. (© Stefan Wermuth/AP)

PRESENTED BY BINTA &  
MINA FOUNDATION GUINEA

ORGANISE

# GUINÉE FASHION FEST

6ÈME ÉDITION 2024

Thème

COMMENT DÉVELOPPER  
UNE MODE ETHIQUE

03 AU 09  
JUIN  
2024

CONAKRY

TICKETS

VIP 500.000 GNF SIMPLE 100.000 GNF

(+224) 622 83 83 53  
(+224) 660 01 52 11 Email: guineefashionfest@gmail.com  
(+221) 779 85 48 40 Site: www.guineefashionfest.com

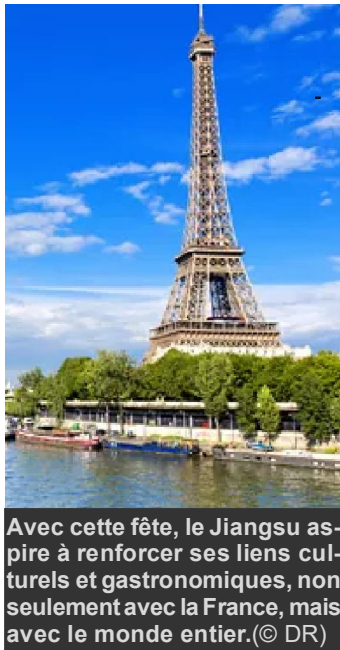


# Un dialogue culinaire franco-chinois sur les quais de la Seine à travers un carnaval de saveurs

Nanjing, 8 mai (Xinhua) -- Le Carnaval gastronomique franco-chinois s'est ouvert le soir du 4 mai 2024 (heure de Paris) avec éclat sur les berges de la Seine. Cet événement, qui célèbre le 60e anniversaire des relations diplomatiques entre la Chine et la France, offre un spectacle époustouflant de créativité culinaires, mêlant les traditions gastronomiques des deux nations avec une originalité sans précédent.

Les chefs collaborent pour créer un menu éblouissant, où chaque plat raconte une histoire de fusion et d'harmonie. Parmi les créations remarquables, le brocoli à la sauce de piment rôti accompagné d'asperges blanches, le riz sauté aux éclats de langouste

bretonne, ou encore un mille-feuille aux fruits rouges parfumé à la vanille Bourbon séduisent les palais des convives. Cette soirée n'est pas seulement une célébration du goût, mais aussi du savoir-faire et des échanges culturels.



Avec cette fête, le Jiangsu aspire à renforcer ses liens culturels et gastronomiques, non seulement avec la France, mais avec le monde entier. (© DR)

La province chinoise du Jiangsu (est), dotée d'un patrimoine culinaire séculaire riche, est mise à l'honneur. La province est reconnue pour ses contributions gastronomiques, notamment avec ses villes de Yangzhou et Huai'an, honorées par l'UNESCO comme «villes créatives de gastronomie». Au-delà de la gastronomie, l'art du thé chinois est aussi mis en avant avec des démonstrations de maîtres théiers vêtus de tenues traditionnelles, captivant les convives par leur technique raffinée et la qualité exceptionnelle de leur Biluochun, un thé vert réputé pour sa finesse. Le guide "Jiangsu Glimpses", présenté

lors de l'événement, offre aux visiteurs un aperçu des traditions théières du Jiangsu, enrichissant ainsi l'expérience culturelle du carnaval. Avec cette fête, le Jiangsu aspire à renforcer ses liens culturels et gastronomiques, non seulement avec la France, mais avec le monde entier. La province invite ainsi chacun à découvrir et à s'inspirer de son riche patrimoine, célébrant une amitié durable à travers le prisme de ses paysages magnifiques, de ses saveurs exquises, et de sa riche culture et vie quotidienne. ■

Par Xinhua

## En bref

### Le président sénégalais cherche à redynamiser la coopération avec la Côte d'Ivoire

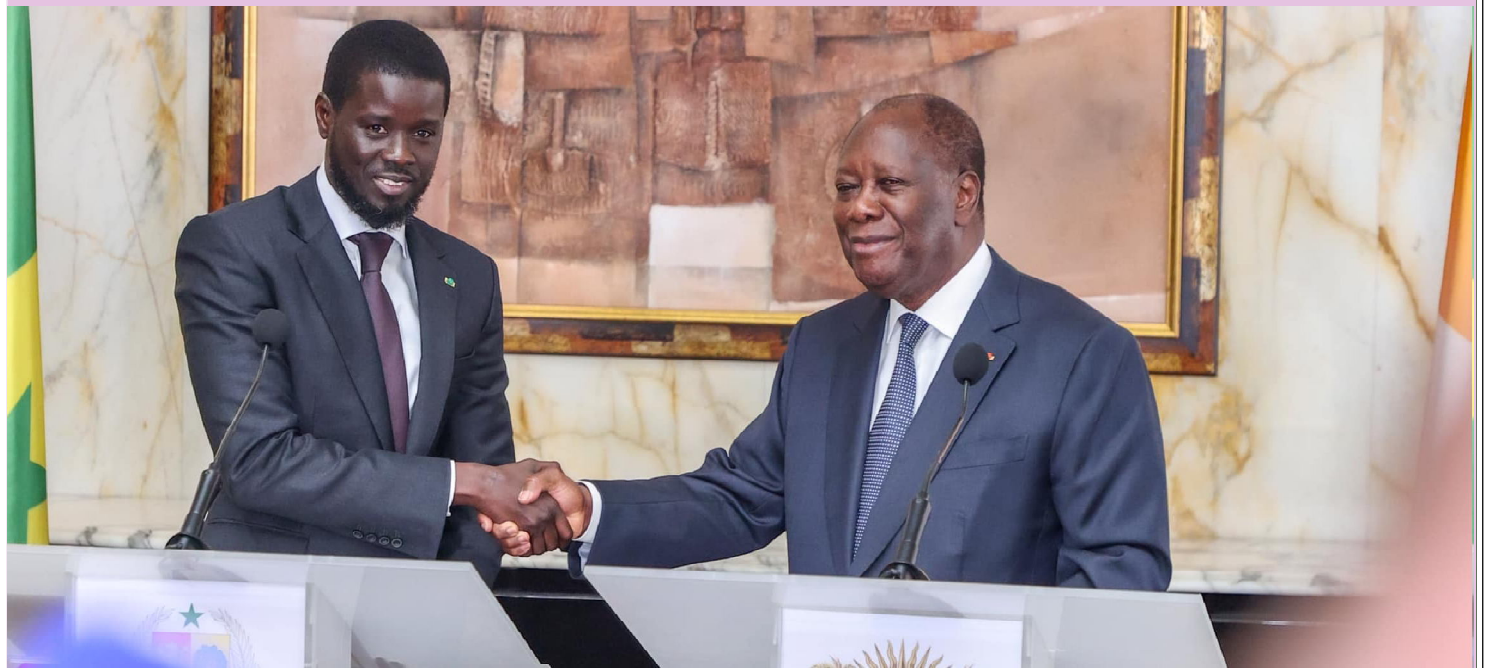
Abidjan, 8 mai (Xinhua) -- Le président sénégalais Diomaye Faye, en visite en Côte d'Ivoire, a plaidé mardi pour une redynamisation de la coopération entre son pays et la Côte d'Ivoire.

M. Faye, qui s'exprimait à l'issue d'un entretien avec son homologue ivoirien Alassane Ouattara, a déclaré que la coopération actuelle entre les deux pays, quoique excellente et fondée sur des piliers solides, n'était pas à la hauteur de l'historicité des relations entre les deux peuples.

«Nous pouvons encore faire plus, notamment dans les secteurs prioritaires tels que l'agriculture avec le développement des coopératives et dans d'autres domaines, comme celui de l'élevage, de la défense, de la sécurité, de l'éducation et de l'énergie», a-t-il dit, exhortant les deux gouvernements à mutualiser les connaissances, les efforts et les stratégies pour tirer le meilleur profit de ces ressources.

Il a ainsi proposé à M. Ouattara de convoquer une nouvelle session de la grande commission mixte ivoiro-sénégalaise qui ne s'est pas réunie depuis 2014. Le président sénégalais, élu à la tête de son pays le 24 mars dernier, s'est rendu en Côte d'Ivoire mardi dans le cadre d'une visite d'amitié et de travail. ■

## La Côte d'Ivoire et le Sénégal appellent à consolider l'intégration en Afrique de l'Ouest



Le président du Sénégal a affirmé sa «constante disponibilité» à œuvrer avec le président ivoirien Alassane Ouattara pour le renforcement de leur «espace commun», l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et même de l'Union africaine (UA). (© DR)

Abidjan, 8 mai (Xinhua) -- Le Sénégal et la Côte d'Ivoire doivent aider au renforcement de l'intégration au sein des institutions communautaires de l'Afrique de l'Ouest face aux turbulences et au risque d'implosion dans la zone, a déclaré mardi le président du Sénégal, Bassirou Diomaye Faye, en visite de travail à Abidjan.

«J'ai reçu de vous des conseils avisés, des pistes de solutions qui doivent être explorées pour qu'on puisse renforcer à nouveau l'union, l'unité dans les

grands ensembles régionaux et sous-régionaux que nous avons en partage», a dit M. Faye, lors d'un point de presse au terme d'un entretien avec le chef de l'Etat ivoirien.

Le président du Sénégal a affirmé sa «constante disponibilité» à œuvrer avec le président ivoirien Alassane Ouattara pour le renforcement de leur «espace commun», l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et même de l'Union

africaine (UA).

«Je suis persuadé que nous devons continuer d'agir dans la solidarité au sein de l'espace CEDEAO, de faire les réformes nécessaires et d'œuvrer à dissiper les incompréhensions qui ne peuvent manquer de survenir», a-t-il indiqué.

M. Faye a en outre appelé à renforcer la coopération entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal pour «une meilleure prise en compte des priorités» à travers la réactivation de la grande commission opérante depuis dix ans.

De son côté, M. Ouattara a dé-

claré avoir noté avec son homologue une «parfaite convergence de vues» sur les questions de la démocratie, de la coopération régionale et de la situation internationale.

Les deux chefs d'Etat, a-t-il fait savoir, ont ordonné à leurs collaborateurs respectifs de faire accroître davantage les échanges commerciaux entre le Sénégal et la Côte d'Ivoire pour les hisser à "un niveau digne du fort potentiel de coopération" entre les deux pays. ■

Par Xinhua



# Guinée Trek Aventure



**Réservez vite:**



+224-625-61-00-25



guineerando@gmail.com

*Il est temps de*  
**Voyager**